



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE

Préfecture Secrétariat Général Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques Bureau de la circulation Droits à conduire tél : 05.45.97.62.33 de 13h30 à 16 h courriel:commissions-medicales@charente.pref.gouv.fr	<b>CADRE RESERVÉ À L'ADMINISTRATION</b> * convocation expédiée le  * RDV le  <input type="checkbox"/> prise de sang et CDT <input type="checkbox"/> stupéfiants <input type="checkbox"/> Cerfa 06 + PJ
--	---

**DEMANDE DE VISITE MEDICALE EN COMMISSION MEDICALE  
PRIMAIRE POUR PERMIS DE CONDUIRE  
(suite à une infraction liée à la consommation d'alcool ou de stupéfiants)**

**IDENTIFICATION : partie à compléter en majuscule**

**NOM d'usage :** Nom de jeune fille :  
**Prénom :**  
**Date de naissance :** Lieu de naissance :  
**Adresse :** code postal + commune:

**N° Téléphone (portable si possible) :**

**N° Permis de conduire :** **Date d'expiration de validité :**

**MOTIF DE LA DEMANDE**

Vous devez passer une visite médicale devant la commission médicale primaire pour les motifs suivants : (cocher la case correspondant à votre situation) :

- Suspension du permis de conduire pour consommation d'alcool ou de stupéfiants
- Annulation judiciaire du permis de conduire ou invalidation du permis résultant d'infractions liées à la consommation d'alcool ou de stupéfiants
- Prorogation de vos droits à conduire car la durée de votre permis a été limitée à la suite d'une annulation, d'une invalidation, d'une suspension résultant d'infractions liées à la consommation d'alcool ou de stupéfiants

**PIECES À JOINDRE :**

- 3 photographies d'identité  
1 enveloppe timbrée (tarif lettre verte) libellée à votre nom et votre adresse (format 23cm /16 cm)  
1 photocopie recto-verso de votre permis de conduire (si prorogation de vos droits)  
1 photocopie de la décision judiciaire (Réf 7) ou administrative en cas d'annulation, d'invalidation ou de suspension de votre permis de conduire

Maj : 01/07/2016

A le  
Signature

Adresse postale : 7, 9 rue de la préfecture  
CS 92301

16023 ANGOULÊME CEDEX

Téléphone : 05 45 97 61 00 – Serveur vocal : 0.821.80.30.16 - Site internet : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)  
Horaires d'ouverture les lundi, mardi et jeudi : 8h30 à 12h45 - (fermeture les mercredi et vendredi)